

BAREME DES CONDITIONS DE BANQUE

Banque : Attijaribank
Barème applicable pour l'exercice 2008

I - TAUX D'INTERET

A - TAUX DEBITEURS

	CATEGORIES DE CREDITS	Taux en % l'an
T.1	I- FINANCEMENT A COURT TERME	
	Escompte d'effets de transaction inférieur ou égal à 90 jours	
T.1.1	o avalisé par une banque	TMM + 3,0%
T.1.2	o autres	TMM + 5,0%
T.2	Escompte d'effets de transaction à 180 jours maximum	
T.2.1	o avalisé par une banque	TMM + 3,0%
T.2.2	o autres	TMM + 5,0%
T.3	Crédits mobilisés par des effets	
T.3.1	o avance sur marché administratif	TMM + 5,0%
T.3.2	o autres avances sur marché nanti	TMM + 5,0%
T.3.3	o avance sur marchandises avec dessaisissement	TMM + 5,0%
T.3.4	o avance sur marchandises sans dessaisissement	TMM + 5,0%
T.3.5	o crédit de campagne	TMM + 5,0%
T.3.6	o financement de stock	TMM + 5,0%
T.3.7	o préfinancement de marché	TMM + 5,0%
T.3.8	o autres	TMM + 5,0%
T.4	Découvert	TMM + 7,0%
T.4 bis	Opérations de factoring	Attijari leasing
	II- FINANCEMENT A MOYEN TERME	
T.5	o prêts fonciers et crédits à la construction	TMM + 5,0%
T.5 bis	o Leasing mobilier	Attijari leasing
T.6	o autres crédits à moyen terme	TMM + 5,0%
T.7	III- FINANCEMENT A LONG TERME	
T.7.1	o Leasing immobilier	Attijari leasing
T.7.2	o autres crédits à long terme	TMM + 5,0 %
T.8	IV- FINANCEMENT EN DEVISES	
T.8.1	o crédits de mobilisation de créances nées sur l'étranger	LIBOR 1 + 3,0 %
T.8.2	o autres financements en devises	LIBOR + 3,0 %
T.8.3	o financement sans recours (Forfaiting)	LIBOR + 2,5 %

B - TAUX DES COMPTES CREDITEURS

	CATEGORIES DE DEPOTS	Taux en % l'an
T.1	DEPOTS A VUE	
T.1.1	o en dinars	0
T.1.2	o en devise (résidents)	Taux BCT-0,5% (min CV 10 mD)
T.2	COMPTES ETRANGERS EN DINARS CONVERTIBLES ET COMPTES SPECIAUX EN DINARS CONVERTIBLES	
T.2.1	o à vue	TMM - 2,00%
T.2.2	o à terme	
	▪ 03 mois à 06 mois	TMM - 1,75%
	▪ 06 mois à 12 mois	TMM - 1,50%
	▪ 12 mois à 18 mois	TMM - 1,25%
	▪ 18 mois à 24 mois	TMM - 1,10%
	▪ 24 mois à 60 mois	TMM - 0,75%
T.3	COMPTES A TERME ET BONS DE CAISSE	
T.3.1	o dépôts à terme en dinars	
	▪ 03 mois à 06 mois	TMM - 1,75%
	▪ 06 mois à 12 mois	TMM - 1,50%
	▪ 12 mois à 18 mois	TMM - 1,25%
	▪ 18 mois à 24 mois	TMM - 1,10%
	▪ 24 mois à 60 mois	TMM - 0,75%
T.3.2	o dépôts à terme en devise (min CV de € 100 000)	
	▪ 03 mois à 06 mois	LIBOR - 1,25%
	▪ 06 mois à 12 mois	LIBOR - 1,15%
	▪ 12 mois à 18 mois	LIBOR - 1,05%
	▪ 18 mois à 24 mois	LIBOR - 0,95%
	▪ 24 mois à 60 mois	LIBOR - 0,85%
T.4	COMPTES SPECIAUX D'EPARGNE	TRE (TMM-2%)

II - COMMISSIONS SUR LES OPERATIONS BANCAIRES

NATURE DE L'OPERATION	COMMISSION	
	Assiette	Maximum.
A – OPERATIONS SUR EFFETS, CHEQUES ET OPERATIONS DIVERSES		
1 – EFFETS A L'ENCAISSEMENT		
1.1 – Effets sur la Tunisie	effet	3 DT
1.2 – Effets sur les places de l'étranger ▫ compte en dinars ▫ compte en devises	effet	20 DT+ RF €20 / \$20 / CV. de \$20
2 – EFFETS A L'ESCOMPTE	effet	3 DT
3 – AUTRES OPERATIONS SUR EFFETS		
3.1 – Récupération des frais sur effet retourné impayé	effet	5 DT
3.2 – Avis de sort, prorogation, changement de domiciliation, effets réclamés par le cédant		
a- avis de sort ▫ sur la Tunisie ▫ sur les places de l'étranger compte en dinars compte en devises	effet	4 DT 5 DT €3 / \$3 / CV. de \$ 3
b- prorogation, changement de domiciliation, effets réclamés par le cédant ▫ sur la Tunisie ▫ sur les places de l'étranger compte en dinars compte en devises	effet	10 DT 15 DT+ RF €10 / \$10 / CV. de \$10
3.3 – Présentation à l'acceptation	effet	5 DT
3.4 – Domiciliation d'effet (règlement effet financier)	effet	2 DT
3.5 – Mise en opposition	effet	10 DT
3.6 – Règlement d'effets ² ▫ effet commercial ▫ obligation cautionnée	effet obligation	2,5 DT 2,5 DT
3.7 – Remise d'effet au protêt ▫ sur la Tunisie ▫ sur les places de l'étranger compte en dinars compte en devises	effet	15 DT 20 DT+ RF €20 / \$ 20 / CV de \$20
4 – OPERATIONS PAR CHEQUES EN DINARS OU EN DINARS CONVERTIBLES		
4.1 – Frais de tenue de compte ▫ Compte chèque ▫ Compte courant ▫ Compte épargne ▫ Comptes associations et coopératives ▫ Comptes en Dinars convertibles ▫ Comptes en Devises	compte	7 DT 15 DT Franco 10 DT 5 DT \$16 / £12 / €16 / ¥2000 / CV de \$16
4 BIS – OPERATIONS PAR CARTES ELECTRONIQUES		
4bis.1 – Cotisation annuelle ▫ carte locale (C.I.B.T) ▫ autres cartes locales (Visa / Master) ▫ MasterCard Gold nationale ▫ carte internationale (Visa / Master) ▫ MasterCard Gold Internationale	carte	5 DT 30 DT 70 DT 60 DT 100 DT
4bis.2 – Commissions d'affiliation (pour les commerçants) ▫ activités prioritaires ▫ autres	montant	0,8% 5%
4bis.3 – Commission d'inter change (sur la Tunisie) ▫ activités prioritaires ▫ autres	montant	0,2% 0,5%
4bis.4 – Mises en opposition ▫ carte locale (C.I.B.T) ▫ autres cartes locales (Visa / Master) ▫ carte internationale (Visa / Master) (par quinzaine)	carte	40 DT 40 DT \$ 40
4bis.5 – Recalcule du code confidentiel	opération	2 DT
4bis.6 – Commissions de remplacement de carte ▫ carte locale (C.I.B.T) ▫ autres cartes locales (Visa / Master) ▫ MasterCard Gold nationale ▫ carte internationale (Visa / Master) ▫ MasterCard Gold Internationale	carte	5 DT 20 DT 35 DT 35 DT 50 DT
4bis.7 – Frais de capture de carte internationale ▫ par un GAB ▫ par un commerçant	carte	\$ 50 \$ 150
4.2 – Encaissement chèque sur la Tunisie ▫ même agence ▫ autres agences ▫ autres banques	chèque	Franco 0,5 DT 0,5 DT
4.3 – Encaissement chèques déplacés		****

4.4 – Demande d'avis de sort <ul style="list-style-type: none"> □ sur la Tunisie □ sur les places de l'étranger compte en dinars compte en devises 	chèque	2 DT 5 DT € 3 / \$ 3 / CV. de \$ 3
4.5 – Chèques certifiés et chèques de banque <ul style="list-style-type: none"> □ client même agence □ client autres agences □ client passager³ 	chèque	4,5 DT 7 DT -
4.6 – Récupération des frais sur chèques sans provision <ul style="list-style-type: none"> o lors de l'établissement du préavis o lors de l'établissement du CNP Récupération des frais sur chèques rejetés pour autres motifs	chèque	45 DT 25 DT 5 DT
4.7 – Mise en opposition sur chèque ⁴	chèque	10 DT
4.8 – Mise à disposition ⁵ (même principe que pour le chèque certifié pour client passager) <ul style="list-style-type: none"> □ mandat FISAA FISSAA 	chèque montant	- 5‰
4.9 – RF sur paiement téléphonique	chèque	1 DT
4.10 – RF sur chèque retourné impayé	chèque	5 DT
5 – OPERATIONS DE VIREMENTS		
5.1 – Virements internes et virements interbancaires émis a- Virements ⁶ <ul style="list-style-type: none"> o virement même agence o virement autres agences o virement autres banques b- règlement factures (STEG, SONEDE...etc.) c- Prélèvements émis <ul style="list-style-type: none"> o prélèvement même agence o prélèvement autres agences o prélèvement autres banques d- Virement permanent sur la base du solde (cash pooling) <ul style="list-style-type: none"> o commission de mise en place (annuellement) o commission de fonctionnement (compte nivelé) (mensuellement) 	virement facture prélèvement convention	1,2 DT 1,5 DT 2,4 DT 0,3 DT 0,5 DT 1 DT 2 DT 600 DT 40 DT
5.2 – Virements émis déplacés		****
5.3 – Virements reçus (sur un compte en dinars) a- Virements <ul style="list-style-type: none"> o virement ordinaire reçu de la Tunisie o virement reçu par Swift de la Tunisie o virement reçu de l'étranger commission sur virement commission de réalisation (min 5 DT, max 20 DT) b- Prélèvements reçus pour règlements <ul style="list-style-type: none"> o domiciliation de contrat de prélèvement o règlement d'échéance de prélèvement o rejet d'échéance de prélèvement 	virement contrat prélèvement prélèvement	0,7 DT 5 DT 10 DT+RF 2,5‰ Flat 5 DT 1 DT 1 DT
6 – OPERATIONS SUR TITRES		
Attijari conseil		
7 – AVALS, CAUTIONS, ACCEPTATION BANCAIRE ET AUTRES ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE		
Cautions		
<ul style="list-style-type: none"> □ cautions douanières <ul style="list-style-type: none"> o avec blocage de la provision o garanties par des dépôts affectés o autres (ans blocage de la provision et sans affectation) □ cautions sur marchés et cautions bancaires <ul style="list-style-type: none"> o avec blocage de la provision o garanties par des dépôts affectés o autres (ans blocage de la provision et sans affectation) □ autres cautions et autres EPS (cautions provisoires, acceptation bancaire et autres EPS) <ul style="list-style-type: none"> o avec blocage de la provision o garanties par des dépôts affectés o autres (ans blocage de la provision et sans affectation) 	demande demande montant demande demande montant demande demande montant	30 DT 1,5‰ (min 30 DT) 4‰ (min 30DT) 30 DT 1,5‰ (min 30 DT) 4‰ (min 30DT) 30 DT 1,5‰ (min 30 DT) 4‰ (min 30DT)
Aval <ul style="list-style-type: none"> □ opérations courantes et d'investissement <ul style="list-style-type: none"> o avec blocage de la provision o garantis par des dépôts affectés o autres (sans blocage de la provision et sans affectation) □ aval sur billets de trésorerie (commission d'aval) 	demande demande montant montant	30 DT 1,5‰ min 30DT 4‰ min 30DT 4‰
Engagements en faveur de non résidents (par trimestre indivisible)	contre garantie/mois	2,5‰ min 50 DT
Commission de nantissement de marché	marché	50 DT
8 – OPERATIONS DIVERSES		
8.1 – Location de coffre fort	coffre fort	****
8.2 – Commission sur règlement de succession <ul style="list-style-type: none"> □ par héritier résident et capable⁷ □ par héritier non résident ou incapable⁸ 	opération	50 DT 100DT

8.3 – Délivrance de bon à payer pour effets à représenter	effet	10 DT
8.4 – Commission de mouvement	cumul débit du trimestre	1/4‰
8.5 – Commission de découvert (max ½ point des intérêts débiteurs)	+ fort débit du trimestre	1/4%
8.6 – Commission d'étude (dossiers de crédits aux particuliers)		
o CREDEX		2%
o autres crédits aux particuliers		2%
o prêt universitaire		2%
o crédit ordinateur familial		2%
o TAKSIT EQUIPEMENT DES MENAGES		Franco
o TAKSIT HIGH TECH		Franco
o TAKSIT AUTO		1%
o CREDITAU		2%
o CMT à la construction		2%
o crédit immobilier ARDHI	montant	1,5%
o crédit immobilier MELKI		1,5%
o crédit immobilier BINAA		1,5%
o crédit immobilier pour les TRE DARI FI BLEDI		1,5%
o MENZILI		2%
o MOSTAKBALI		2%
o RAFEHETI		2%
o SYAHA		1,5%
Commission de gestion de CMT ⁹		1%
Commission de gestion de CCT (autorisation, extension, renouvellement)		1‰ Flat min 100 DT max 500 DT
Commission de gestion sur crédit ponctuel		1‰ Flat max 100 DT
8.7 – Recherche pour le compte de la clientèle de documents archivés		
□ image scannée de chèque télé compensé	chèque	1,5 DT
□ documents relatifs aux cartes monétiques		
o carte nationale	folio/page	Franco
o carte internationale		
- copie facturette	facturette	\$ 2
- original facturette	facturette	\$ 6
- autre document	feuille	\$ 25
□ relevés bancaires (durée > 1 mois)	document	0,3 DT
□ frais de recherche de documents divers		
o photocopie de documents archivés	feuille	20 DT + 1,5 DT / feuille
o majoration pour ancienneté de documents	année	2 DT
o majoration pour requête imprécise	opération	50 DT
8.8 – Commission d'engagement CMT (le mois à percevoir trimestriellement)	mt. restant à débloquent	1‰ max 100 DT
8.9 – Recherche, mise en place et montage de financement ¹⁰	montant	1%
8.10 – Demande de renseignements commerciaux ¹¹		
□ sur la Tunisie	demande	30 DT
□ sur l'étranger		50 DT + RFJ
□ demande émanant des commissaires aux comptes		100 DT
8.11 – Adhésion aux services banque à distance		
□ serveur vocal Attjari phone	contrat/an	
o cotisation d'adhésion		5 DT
o commission d'utilisation		0,5 DT
□ consultation de compte à distance (télé consultation)	abonnement annuel	30 DT / an
□ AttjariSMS	contrat/mois	
o cotisation d'adhésion		3 DT
o commission d'utilisation		0,3 DT
9 – OPERATIONS DE FACTORING		
9.1 – Commission de factoring	Attjari leasing	
B – OPERATIONS DE CHANGE ET DE COMMERCE EXTERIEUR		
1 – DOMICILIATION DES TITRES DE COMMERCE EXTERIEUR ET DE CHANGE		
1.1 – Titres d'importation et titres d'exportations	titre	10 DT abonnés TTN 10 DT + Frais TTN non abonnés TTN
1.2 – Dossiers allocation voyage d'affaires « AVA »		
□ frais de constitution et renouvellement	opération	15 DT / an
□ frais de gestion de dossier	opération	1‰ max 20 DT
1.3 – Demande F1 et F2, fiches d'informations	demande	10 DT
1.4 – Modification du titre d'import ou d'export	opération	5 DT abonnés TTN 5 DT + Frais TTN non abonnés TTN
2 – ACCREDITIFS DOCUMENTAIRES		
2.1 – A l'importation		
a. commission d'ouverture	opération	15 DT + RF
o avec blocage de la provision	montant	4‰ le mois + RF min 15 DT + RF
o sans blocage de la provision (par mois indivis)		
b. commission de modification		
o touchant au montant ou à l'échéancier		
• avec blocage de la provision	opération	15 DT
• sans blocage de la provision (par mois indivis)	montant	4‰ le mois min 15 DT
o autres	opération	15 DT
c. commission de réalisation	montant	3‰ Flat min 15 DT max 350 DT

2.2 – A l'exportation		
<u>Lettre de crédit</u>		
a- commission de transfert (pour les accreditifs transférables)	montant	250 DT
b- commission de confirmation (par trimestre indivis)	montant	3‰+RF
c- commission de modification	opération	20 DT
d- commission de réalisation	opération	2‰ max 350 DT
e- commission de notification	montant	45 DT
f- commission de paiement ou de levée de documents	montant	1,5‰ min 50 DT
g- commission de paiement différé (par trimestre indivis)	montant	3‰
<u>Garantie bancaire donnée par une banque tierce</u>		
a- commission de notification	opération	45 DT
b- commission de modification	opération	20 DT
c- commission de réalisation	montant	2‰+RF sans max
d- commission de paiement	montant	1,5‰ min 50 DT sans max
3 – REMISES DOCUMENTAIRES		
3.1 – A l'importation		
a- commission d'acceptation et d'encaissement	montant	1,25‰ Flat +RF min 15 DT+RF
b- commission de réalisation	montant	3‰ Flat min 15 DT max 350 DT
c- commission d'endossement	montant	1‰ Flat min 20 DT max 100 DT
3.2 – A l'exportation		
a- commission de réalisation	montant	2‰ Flat min 15 DT max 350 DT
b- commission d'acceptation et d'encaissement	montant	1‰ Flat +RF min 20 DT+RF
4 – VIREMENTS ET CHEQUES EN DEVISES		
4.1 – Encaissement chèques sur les places de l'étranger		
compte en dinars	chèque	20 DT+RF
compte en devises		€20 /\$20 / CV de \$20
4.2 – Opérations de virements sur les comptes en devises et en dinars convertibles		
a- virements émis sur la Tunisie à partir d'un compte en devises		
o Virement libellé en dinars	virement	2 DT
o Virement libellé en devises		
• même agence	virement	2 DT
• autres agences	virement	3 DT
• autre banque sur la Tunisie	virement	10DT / €10 / \$ 10 /CV de \$10
b- virements d'un compte en Dinars convertibles vers un compte en devises		
• même agence	virement	2 DT
• autres agences	virement	3 DT
• autres banques sur la Tunisie	virement	5DT/ €5/\$5/CV. de \$ 5
c- virements reçus sur un compte en devises ou en dinars convertibles		
o virement reçu de la Tunisie	virement	10DT / €10 / \$10 /CV. de \$10
o virement reçu de l'étranger	virement	10DT / €10 / \$10 /CV. de \$10
d- virements émis sur l'étranger		
o Compte en dinars		
• Commission sur virement	opération	20 DT+RF
• commission de réalisation (min 5 DT, max 20 DT)	opération	2,5‰ Flat
o Compte en devises (min 20 DT, max 70 DT)	opération	2‰ Flat
5 – LETTRE DE GARANTIE		
5.1 – Avec blocage de la provision	opération	30 DT
5.2 – Sans blocage de la provision	montant	4‰ (min 30 DT)
6 – ACHATS OU VENTES DE DEVISES A TERME		

7 – RECHERCHE, MISE EN PLACE ET MONTAGE DE FINANCEMENT		
montant		1‰

¹ LIBOR : Taux de référence en fonction de la durée de financement

² La commission sur règlement effet comporte également la commission sur règlement par anticipation fixée à :

- 3% pour les crédits à court terme avec un plancher de 50 DT
- 5% pour les crédits immobiliers avec un plancher de 100 DT
- 5% pour les autres formes de crédits avec un plancher de 100 DT
- dérogation à cette règle en cas d'épongeage de l'encours en vue de l'octroi d'un nouveau crédit

³ Bénéficiaire : 10 DT si montant < 1 mD Donneur d'ordre : si client : 5 DT
20 DT si montant entre 1 mD et 10 mD sinon : 10 DT si montant < 1 mD
2‰ si montant > 10 mD 20 DT si montant entre 1 mD et 10 mD
2‰ si montant > 10 mD

⁴ La dite commission englobe aussi celle d'opposition sur compte d'épargne fixée à 10 DT

⁵ Bénéficiaire : 10 DT si montant < 1 mD Donneur d'ordre : si client : 5 DT
20 DT si montant entre 1 mD et 10 mD sinon : 10 DT si montant < 1 mD
2‰ si montant > 10 mD 20 DT si montant entre 1 mD et 10 mD
2‰ si montant > 10 mD

⁶ Pour les virements multiples : 1 DT/ bordereau + 0,2 DT/ bénéficiaire si même agence ; 0,5 DT si autres agences et 1,4 DT si autres banques.

⁷ Soldes < 300 DT : franco 300 DT ≤ soldes < 1 000 DT : 50 DT/dossier soldes ≥ 1 000 DT : 50 DT/ héritier (min de 100 DT / dossier)

⁸ Soldes < 300 DT : franco 300 DT ≤ soldes < 1 000 DT : 50 DT/dossier soldes ≥ 1 000 DT : 50 DT/ héritier (min de 150 DT / dossier)

⁹ Cette commission est prélevée lors de la mise en place

¹⁰ Cette commission englobe aussi la commission de constitution de garantie fixée à 15 DT par dossier

¹¹ Cette commission englobe aussi :

- la commission de délivrance de main levée fixée par demande à 15 DT pour les salariés, 30 DT pour les garanties réelles et 30 DT pour les garanties financières
- la commission d'expertise de la garantie fixée à RF de l'expert indépendant + 25 DT par demande